



**DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUILLET 2019**

**Le onze juillet deux mille dix neuf**

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 4 juillet 2019, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

**PRESENTS** : Mmes et Mrs MARTIN Y. - MAZET J. - BOASSO J.M. - HAREUX T. - BONNET S. - Adjoint FAURE L. - MICHEL G. – MATILLON P. - FRERY P. - LEWER A. - JACQUEMOND M. – KRAFFT N. - GUILLERM Y - LANCELEVÉE N. - FOREST T. - COCAGNE D. Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : PINATEL M-C. pouvoir à HAREUX T. - MERIDJI K. pouvoir à MAZET J. - YAVAZ Z. pouvoir à. BONNET S. – BERNARD R. pouvoir à FAURE L. - ROUX N. pouvoir à MARTIN Y. - BRESSET P. pouvoir à BOASSO J-M. - FURNON R. pouvoir à FOREST T.– BERNARD L

**ABSENTS** : DOLE L. - CHAMPAVERT Y. - FOURNEL I. - SZNYCER F. – DE VERON D.

**Nombre de conseillers**

<b>En exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>16</b>
<b>Votants</b>	<b>23</b>

**Secrétaire élu** :

Début de la séance : 20H00

**Délibération n° 2019/11/07/74  
Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'adopter le nouveau tableau des effectifs, tel qu'annexé au présent rapport.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune – exercice 2019.

**Délibération n° 2019/11/07/75  
Convention de mise à disposition d'un animateur du Sury Sporting Club auprès de la  
Commune de Sury le Comtal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.



### **Délibération n° 2019/11/07/76**

#### **Budget de la commune 2019 - Décision modificative n°2**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.

### **Délibération n° 2019/11/07/77**

#### **Demande de subvention pour des travaux sur un monument historique auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- De dire que les dépenses afférentes à ce projet seront inscrites au budget primitif 2019.

### **Délibération n° 2019/11/07/78**

#### **Demande de subventions au titre de la politique communautaire cyclable**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De solliciter auprès de Loire Forez Agglomération une subvention destinée à financer ces projets
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.

### **Délibération n° 2019/11/07/79**

#### **Demande de subvention au titre de l'Appel à partenariat 2019 « Services et usages numériques »**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention destinée à financer ce projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.

### **Délibération n° 2019/11/07/80**

#### **Versement d'un acompte pour le spectacle de Val Grangent.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à payer à l'association cet acompte (environ 80 % du coût, évalué au nombre d'enfants de l'année N-1) en juillet 2019.

### **Délibération n° 2019/11/07/81**

#### **Participation financière à l'acquisition d'un logiciel pour le RASED de Saint-Romain le Puy**

Le Conseil Municipal,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser une participation financière de 630€ à la commune de Saint-Romain le Puy.



### **Délibération n° 2019/11/07/82**

#### **Redevance pour dépôt de déchets industriels – Convention avec la société SIRA**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la future convention avec SIRA et tous documents y afférents.

### **Délibération n° 2019/11/07/83**

#### **Modification de la commission d'appel d'offres**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et une abstention décide :

- De désigner comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

Mr Jean-Marc BOASSO en remplacement de Monsieur Georges MICHEL, Mr Jacques MAZET, Mr Pierre MATILLON, Mr Yvan CHAMPAVERT, Mr Franck SZNYCER.

- De désigner comme membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Mme Marie-Claude PINATEL, Mr Pascal FRERY en remplacement de Madame Marie-Thérèse THERRAT, Mr Thierry HAREUX, Mr Nicolas KRAFFT, Mr Thierry FOREST.

Monsieur le Maire est Président de cette commission.

Cette commission est constituée jusqu'à la fin du mandat.

### **Délibération n° 2019/11/07/84**

#### **Demande d'autorisation d'urbanisme pour la démolition d'un bâtiment communal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer et déposer une autorisation d'urbanisme concernant la démolition du bâtiment communal situé rue Grenette sis sur les parcelles cadastrées AZ 0074.

### **Délibération n° 2019/11/07/85**

#### **Acquisition d'un dépôt Rue du 11 Novembre**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'acquisition de la propriété précitée.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

### **Délibération n° 2019/11/07/86**

#### **Location et maintenance de copieurs – Constitution d'un groupement de commandes**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez Agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché de location et maintenance de copieurs ;
- De valider la convention cadre afférente proposée et en autoriser la signature par Monsieur le Maire ;



- De désigner Monsieur Thierry HAREUX en tant qu'élu titulaire et Monsieur Yves MARTIN en tant qu'élu suppléant afin de siéger à la commission d'appel d'offres spécifique à ce groupement de commande.

#### **Délibération n° 2019/11/07/87**

##### **Convention de relogement des personnes sinistrées de la commune.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

#### **Délibération n° 2019/11/07/88**

##### **Convention pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- Convention pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel.

#### **Délibération n° 2019/11/07/89**

##### **Remboursement à Madame PINATEL Marie-Claude de tickets de bus.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'accepter le remboursement de deux factures à Madame PINATEL Marie-Claude pour un montant total de 101.80 € T.T.C.

#### **Délibération n° 2019/11/07/90**

##### **Mise à disposition d'un local privé situé 75, rue du 11 novembre.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le projet de convention de mise à disposition des locaux précités à la commune de Sury le Comtal.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents y afférents.

#### **Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

##### **Décision n° 2019/05/08 du 15/05/2019**

Avenant N° 10 au bail de location intervenu entre la Commune de Sury-le-Comtal et Madame Soledad ESPADA pour la location d'un immeuble communal situé Place de la Poste à Sury-le-Comtal.

La valeur de l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 étant de 127.22 et celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 étant de 129.38, le montant mensuel du loyer est porté de 486.40 € à **494.67 €** payable à terme échu à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

##### **Décision n° 2019/05/09 du 15/05/2019**

Avenant N°6 au bail commercial intervenu entre la Commune de Sury-le-Comtal et L'ART DES TIFS, Société TRISTAN et LAURA COIFFURE pour la location d'un commerce situé 12, rue Grenette à Sury-le-Comtal.

La valeur de l'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 étant de 126.82 et celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 étant de 129.03, le montant mensuel du loyer passe de 132.98 € à **135.29 €** payable d'avance avec effet au 19 juillet 2019. La provision mensuelle pour charges reste inchangée soit 20 €.

**Décision n° 2019/05/10 du 15/05/2019**

Avenant N°4 au bail de location intervenu entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur GAUDEAU Charles-Henri pour la location d'un logement social situé Impasse du Terrail à Sury-le-Comtal.

La valeur de l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 étant de 127.22 et celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 étant de 129.38, le montant mensuel du loyer est porté de 425.47 € à **432.7 €** payable à terme échu avec effet au 1er juillet 2019.

**Décision n° 2019/05/11 du 15/05/2019**

Avenant N° 5 au bail de location intervenu entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur KRASNICI Mazlum et Madame MUSTAFA Svada pour la location d'un logement social situé 33, rue Grenette à Sury-le-Comtal.

La valeur de l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 étant de 127.22 et celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 étant de 129.38, le montant mensuel du loyer est porté de 539.41 € à **548.60 €** payable à terme échu avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Décision n° 2019/05/12 du 27/05/2019**

Marché de maîtrise d'œuvre en vue d'un programme pluriannuel de travaux de réfection de réseaux d'eau potable sur la commune de Sury le Comtal.  
Approbation d'un contrat avec SEITT

Est approuvé le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

Montant initial HT : 28 500.00€  
Montant initial TTC : 34 200.00€

**Décision n° 2019/05/13 du 27/05/2019**

Marché de travaux de réalisation de réseaux et d'une allée au cimetière.  
Approbation d'un contrat avec l'entreprise CHAUT-FOLLEAT

Est approuvé le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

Montant initial HT : 25 055.00€  
Montant initial TTC : 30 066.00€

**Décision n° 2019/06/14 du 14/06/2019**

Réalisation d'un emprunt d'un montant de 600 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE.

Montant maximum du Prêt : 600 000 €  
Durée d'amortissement du Prêt : 20 ans  
Taux d'intérêt fixe annuel : 1.14%  
Amortissement : Constant

Fin de la séance : 20H56  
Sury Le Comtal, le 17 juillet 2019

 Le Maire,  
Yves MARTIN